

### Principales décisions de la CLE

- Validation des chiffres corrigés de l'étude volumes prélevables
- Validation de la disposition C.1.4 sur les rendements de réseaux
- Validation de toutes les dispositions, y compris modifiées, des orientations B, C, et D
- Validation de toutes les dispositions de l'orientation E, notamment concernant les « zones de sauvegarde »

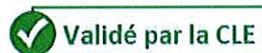
### Sommaire du compte-rendu

1. Résumé des actualités présentées en CLE
2. Résumé des débats et décisions concernant l'écriture du PAGD (SAGE)
3. Résumé de la présentation DDTM sur la régularisation des forages

#### Annexes :

- I. chiffres corrigés de l'étude « volumes prélevables »
- II. évolution des prélèvements AEP entre 2010 et 2016
- III. carte des zones de sauvegarde à l'échelle de la plaine
- IV. liste de présence
- V. détail des débats

Les validations de la CLE sont signalées par l'icône suivante :

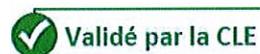


Toutes les validations de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1. Résumé des actualités

**Etat des nappes, synthèse.** Le bulletin est disponible sur [www.nappes-roussillon.fr](http://www.nappes-roussillon.fr)

**Modifications des chiffres de l'étude volumes prélevables (EVP).** Comme précisé en CLE, suite à une erreur matérielle, les chiffres concernant l'eau potable uniquement ont dû être légèrement revus. Les nouveaux chiffres seront intégrés au SAGE. Ces chiffres sont présentés par secteur en Annexe I.



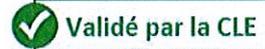
**Evolution des prélèvements AEP 2010-2016 dans le Pliocène.** Un comparatif des volumes prélevés pour l'eau potable a été réalisé. Il en ressort que les volumes ont globalement baissé (- 2 millions de m<sup>3</sup>), principalement grâce à des efforts sur les rendements de réseaux. La situation est contrastée entre les unités de gestion, voir annexe II.

### 2. Résumé des décisions et débats concernant l'écriture du PAGD (SAGE)

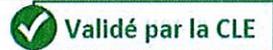
Sont présentées ici les dispositions les plus importantes et celles qui ont fait l'objet de débats. Concernant les précisions techniques et les autres dispositions, voir le diaporama présenté en CLE et joint au présent compte-rendu.

Disposition B.1.3 sur le partage de l'eau et l'affirmation d'un principe de priorité de l'usage AEP en cas de réaffectation de volume.

Le principe de réaffecter prioritairement tout volume dégagé dans le Pliocène (cessation d'activité agricole, substitution sur une autre ressource...) à l'usage AEP est maintenu. Les principes présentés en CLE sont validés. Concernant le paragraphe qui précise que la réaffectation AEP est **prioritaire**, et donc non totalement exclusive d'autres usages, la chambre d'agriculture demande à ce que soit ajoutée la mention explicite de l'usage agricole dans les autres usages potentiels, mention acceptée par la CLE.

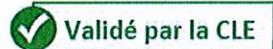


Disposition C.1.4 sur les rendements de réseaux. Les principes présentés en CLE sont validés. Globalement il s'agit d'atteindre le rendement « seuil décret » pour 2021, le rendement de 85% pour 2029, avec des possibilités de justification en cas de non-atteinte.



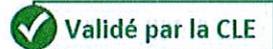
Disposition C.1.5 Généraliser les Schémas Directeurs AEP et les réviser régulièrement

Cette disposition nouvelle a été présentée directement en CLE, et validée sous réserve des vérifications suivantes, qui ont été faites après la CLE :



- Le délai réglementaire : pas de délai précisé par la réglementation. En préconiser un dans le SAGE permet donc d'aller plus loin.
- La proposition est en cohérence avec les autres SAGE (Salses-Leucate : prévoit une révision tous les 10 ans et en cas de changement important, Tech-Albères : pas de disposition spécifique).

Disposition D.4.1 Connaître les projets de Géothermie de Minime Importance (GMI) sur le territoire du SAGE. La nouvelle disposition prévoit de conserver le niveau de protection actuellement apporté par la réglementation, au cas où celle-ci évoluerait dans le sens d'un assouplissement.

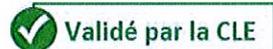


**Dispositions concernant les zones de sauvegarde.**

Il s'agit de préserver l'aptitude actuelle et future de ces zones à la production d'eau potable. Deux types de zonages sont prévus, 1 et 2, avec des actions différenciées. **La carte des zones de niveau 1 et 2 est jointe en annexe II.** Les zones sont représentées à l'échelle du SAGE, pour toute demande spécifique concernant votre territoire, n'hésitez pas à contacter Séverine LE MESTRE (coordonnées en pied de page).

Disposition E.2.2 Maîtriser l'urbanisation dans les ZSF

Il s'agit notamment de préconiser que les documents d'urbanisme prévoient une interdiction d'urbanisation dans les zones de niveau 1, pour éviter d'avoir à abandonner le captage par la suite.



Cette disposition soulève une interrogation de l'ARS quant à son applicabilité et à sa solidité juridique. Le SMNPR rappelle qu'il s'agit uniquement des captages quaternaires. Après recherches et discussion post-CLE, l'ARS estime que cette mesure va dans le bon sens en termes de protection des captages, et pourrait être applicable sur le territoire visé.

Les autres dispositions concernant les pollutions ponctuelles, diffuses et la recharge sont adoptées (voir diaporama).

### 3. Résumé de la présentation de la DDTM sur la régularisation des forages

La DDTM présente la démarche de régularisation en cours. A ce jour, 79 forages ont été déclarés, concernant 39 pétitionnaires, et plus d'un million de m<sup>3</sup> toutes nappes confondues. Ces forages concernent tout type d'usagers, majoritairement des agriculteurs. Les déclarations de forages domestiques ont également augmenté par rapport aux données connues. Le détail est à retrouver dans le diaporama joint.

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**



**FRANCIS CLIQUE**

**Etude volumes prélevables - chiffres retenus pour le SAGE des nappes du Roussillon**

**Avril 2018**

millions de m <sup>3</sup>	AEP	Agriculture	Tourisme	Industrie	Particuliers	Total
Agly-Salanque	3,6	0,5		0,15	0,15	4,4
Aspres-Réart	6,2	1,6		0,1	0,4	8,3
Bordure Côtière Nord	4,9	0,1	0,3	0,1	0,1	5,5
Bordure Côtière Sud	4,3	1,2	0,1	0,1	0,1	5,8
Vallée de la Têt	10,4	9,6		0,25	0,5	20,8
Vallée du Tech	0,04	1,3		0	0,1	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>29,5</b>	<b>14,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1,4</b>	<b>46,3</b>

pour chaque usage, répartition (%) par secteur	AEP	Agriculture	Tourisme	Industrie	Particuliers	Total
Agly-Salanque	12	3	0	21	11	10
Aspres-Réart	21	11	0	14	29	18
Bordure Côtière Nord	17	1	75	14	7	12
Bordure Côtière Sud	15	8	25	14	7	13
Vallée de la Têt	35	67	0	36	36	45
Vallée du Tech	0	9	0	0	7	3
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

pour chaque secteur, répartition (%) par usage	AEP	Agriculture	Tourisme	Industrie	Particuliers	Total
Agly-Salanque	82	11	0	3	3	100
Aspres-Réart	75	19	0	1	5	100
Bordure Côtière Nord	89	2	5	2	2	100
Bordure Côtière Sud	74	21	2	2	2	100
Vallée de la Têt	50	46	0	1	2	100
Vallée du Tech	3	90	0	0	7	100
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>31</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>100</b>

*Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon, SMNPR*

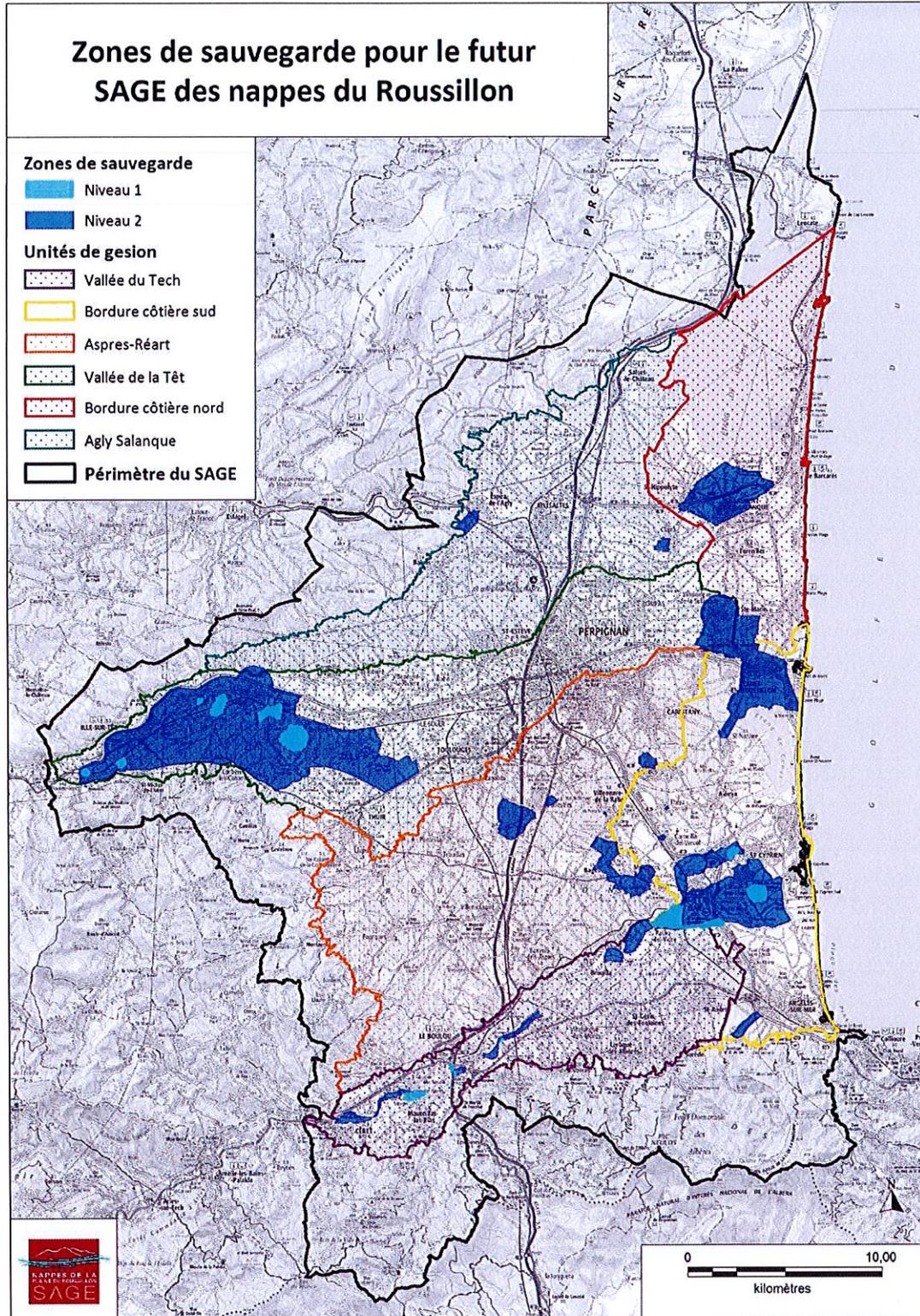
NB. Volumes annuels uniquement, il convient notamment pour les secteurs côtiers de tenir compte également des volumes estivaux pour la gestion des nappes.

Annexe II : évolution des prélèvements AEP dans le Pliocène entre 2010 et 2016

<i>millions de m<sup>3</sup></i>	2010	2016	Evolution prélèvements
Agly-Salanque	3,6	4	+ 0,4
Aspres-Réart	6,2	6,2	=
Bordure Côtière Nord	4,9	5,1	+ 0,2
Bordure Côtière Sud	4,3	4,2	- 0,1
Vallée de la Têt	10,4	7,9	- 2,5
Vallée du Tech	0,04	0,05	=
<b>TOTAL</b>	<b>29,5</b>	<b>27,4</b>	<b>- 2</b>

## Annexe III : carte des zones de sauvegarde de niveau 1 et 2

NB. Les zones sont représentées à l'échelle du SAGE, pour toute demande spécifique concernant votre territoire, n'hésitez pas à contacter Séverine LE MESTRE (coordonnées en pied de page).



CLE du SAGE des nappes du Roussillon

Mas Mauran • 380 chemin du Foulon • 66000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 57 56 51 • Fax. 04 68 57 73 45

E-mail : s.le-mestre@nappes-roussillon.fr

## Annexe IV. Liste de présence – Membres de la CLE

### *Collège 1 : représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux*

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir à
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart	Rémy ATTARD	X			
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt	Thierry AVANZI		X		P. Riu
Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon	Jean-Paul BILLES		X		
Commune de Millas	Gilbert BOSCH	X			
Communauté de communes du Vallespir	André BORDANEIL	X			
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly	Charles CHIVILO		X		F. Clique
Perpignan Méditerranée Métropole – Communauté Urbaine	Francis CLIQUE	X			
Communauté de Communes Albères Côte Vermeille	Marcel DESCOSSEY	X			
Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée	Michel DIAZ	X			
Région Languedoc-Roussillon	Guy ESCLOPE	X			
Commune de Salses le Château	Jean-Michel GIBERT	X			
Syndicat RIVAGE	Alain GOT	X			
Syndicat Mixte des nappes du Roussillon	Nicolas GARCIA		X		M. Rolland
Conseil Départemental de l'Aude	Isabelle GEA		X		G. Bosc
Mairie de Saint Féliu d'Amont	Marie- Françoise LANCIAUX	X			
Syndicat Mixte SCOT Littoral Sud	Raymond PLA	X			
Communauté de communes des Aspres	Alphonse PUIG	X			
CLE du SAGE Tech Albères	Alexandre PUIGNAU		X		A. Bordaneil
Commune d'Ille sur Têt	Patrice RIU	X			
Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès	Evelyne ROUFFIA	X			
Communauté de Communes Sud Roussillon	Pierre ROGE		X		
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	Martine ROLLAND	X			
Commune de Perpignan				X	
Commune de Le Boulou				X	

### *Collège 2 : représentants des usagers de l'eau, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et associations concernées*

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
Chambre des Métiers	Olivier BRANTUS	X			
Collectif Alternative aux pesticides 66	Maryse GRAVEY	X			
Chambre d'Agriculture	Claude JORDA	X			
Association des Canaux à l'aval de Vinça	Roger MAJORAL	X			
CIVAM Bio 66	Patrick MARCOTTE		X		Asso. Cap 66
Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air	Sylvie MICHEL	X			
Syndicat des Foreurs	Daniel MINC	X			
Fédération de Pêche 66	Albert PARES		X		
Association syndicale des irrigants de la Salanque				X	
Association de consommateurs "UFC-Que Choisir"				X	
Chambre de Commerce et d'Industrie				X	

### *Collège 3 : page suivante*

*Collège 3 : représentants de l'état et ses établissements publics*

Structure représentée	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
Agence Régionale de Santé	Donatien DIULIUS	X			
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse	Evelyne LACOMBE	X			
Préfet coordonnateur de bassin, représenté par la DREAL	Gabriel LECAT	X			
MISE – DDTM des Pyrénées-Orientales	Nicolas RASSON	X			
Mise – DDTM de l'Aude				X	

**Liste de présence – Autres participants**

Prénom – Nom	Structure
Martine ASSENS	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Nicolas BATAILLE	Communauté de communes Sud Roussillon
Jean BERTRAND	Chambre d'agriculture 66
Cyprien JACQUOT	DDTM des Pyrénées-Orientales
Eve GOZE	SCOT Plaine du Roussillon
Florence LE CORRE	Syndicat Mixte de production d'eau potable Leucate – Le Barcarès
Julien LE GUERN	Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech Albères
Séverine LE MESTRE	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
Hichem TACHRIFT	
Floriane LE MOING	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
Marie MAILHEAU	Syndicat RIVAGE
Mélanie MARMONIER	
Christelle SCHWARSHAUPT	Perpignan Méditerranée Métropole – Communauté Urbaine
Astou THIAM	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
François TOULET-BLANQUET	Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

## Annexe V : détail des débats

### Etat des nappes.

Francis CLIQUE demande quels sont les cumuls pluviométriques.

Hichem TACHRIFT répond qu'il a plu 80 mm au mois d'avril pour une moyenne « normale » de 58 mm.

Claude JORDA explique que les petites pluies rechargent bien les nappes, tandis que lors d'épisodes pluvieux plus importants, l'eau fait des dégâts, part à la mer, et ne recharge pas bien.

Hichem TACHRIFT répond que les pluies importantes rechargent bien les nappes au contraire, notamment dans le secteur des Aspres où la remontée piézométrique est visible suite aux épisodes pluvieux importants.

### Evolution des prélèvements AEP 2010-2016.

Michel DIAZ demande à quoi est due l'augmentation des prélèvements sur « Agly-Salanque ».

Séverine LE MESTRE répond que plusieurs facteurs se conjuguent pour expliquer les évolutions de prélèvements par unités de gestion : augmentation de population (prélèvements à la hausse), niveau de rendements (prélèvements variables selon l'évolution du rendement) et baisse des consommations de particuliers (prélèvement à la baisse).

Francis CLIQUE confirme ce dernier point, ce qui pose d'ailleurs des problèmes d'équilibre financier des services.

Alphonse PUIG remarque que sur le secteur Aspres Réart il est impossible de se réorienter vers le quaternaire, et que les économies sont difficiles à réaliser sur de grands réseaux, même si elles sont bien engagées. Dans ce contexte une solidarité à une échelle globale est essentielle pour assurer l'avenir.

Francis CLIQUE ajoute que cette idée de solidarité peut se traduire par un nécessaire maillage des réseaux entre communes.

### Disposition B.1.3. Priorité à l'AEP.

Claude JORDA souhaiterait que les économies réalisées par les agriculteurs soient réaffectées aux agriculteurs.

Séverine LE MESTRE répond que c'est un point validé par la CLE de longue date, et qu'il était uniquement question de parler des modalités d'application ici. Elle rappelle qu'il ne s'agit que du Pliocène, l'idée étant de conserver ces nappes naturellement mieux protégées pour l'AEP et de rediriger les autres usages progressivement vers d'autres ressources.

Jean BERTRAND demande qu'on puisse *a minima* intégrer l'idée que dans les exceptions apparaissent l'usage agricole.

La CLE valide cette demande. Francis CLIQUE précise que le SAGE fixe les grands principes, et que c'est la confrontation à l'expérience qui permettra de voir quelle est leur applicabilité.

#### **Disposition C.1.4. Rendements**

Alphonse PUIG rappelle que sur des communautés comme celles des Aspres avec plus de 300km de réseaux, même avec des efforts importants il est difficile de gagner des points de rendement.

Evelyne LACOMBE rappelle que le SDAGE souhaite un rendement de 85% pour 2021, et que les financements de l'Agence vont certainement aller en s'amenuisant au fil du temps, c'est une donnée à prendre en compte.

Francis CLIQUE précise que la CLE mettra en place une commission *ad hoc* d'ici 2021 sur les rendements, pour faire le point sur les avancées.

#### **Disposition C.1.5. Ajout d'une disposition sur les schémas directeurs**

Francis CLIQUE approuve pleinement cette disposition, ces schémas sont nécessaires pour planifier des travaux et ne pas réagir au coup par coup.

Michel DIAZ pense que la règlementation impose des schémas tous les 10 ans. Il précise que c'est à vérifier pour adapter la disposition du SAGE.

Martine ASSENS ajoute que le CD66 lors des demandes de subventions considère qu'un schéma de plus de 10 ans est à réactualiser. Ce délai lui semble correct dans le cadre du SAGE.

Gabriel LECAT précise que la proposition du jour va plus loin que le Code de l'Environnement. Au besoin il sera possible de demander une expertise au cabinet juridique DPC qui relit le SAGE.

Marie MAILHEAU et Julien LE GUERN précisent que de dispositions existent dans leur SAGE respectifs et qu'il convient que les SAGE soient coordonnés sur le sujet. Elles vont globalement dans le même sens sur le fond.

Donation DIULIS ajoute que l'ouverture à l'urbanisation doit être une condition impérative de révision du schéma. En effet il arrive que des urbanisations nouvelles soient prévues sans que la ressource en eau ait été prise en compte en amont.

#### **Régularisation des forages, présentation DDTM66.**

Martine ASSENS demande si une conférence de presse à mi-parcours (c'est-à-dire maintenant) est prévue.

Nicolas RASSON répond qu'il n'y pas de conférence de presse prévue, mais qu'une diffusion de l'information à la presse est possible.

Francis CLIQUE souhaite que le Préfet invite tous les Maires à faire une communication dans leur bulletin municipal. En effet l'information ne semble pas avoir été diffusée jusqu'aux mairies.

Cyprien JACQUOT répond qu'un courrier en ce sens est actuellement à la signature du Préfet.

Sylvie MICHEL explique que la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air a très largement diffusé l'information de la campagne, et souhaiterait un travail conjoint avec la DDTM pour avoir une liste de ceux qui se sont déclarés et ainsi pouvoir aller rencontrer ceux qui ne l'ont pas fait pour les y inciter.